

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1931)  
**Heft:** 50

**Artikel:** Il y a deux siècles  
**Autor:** L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224262>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la manière de s'exprimer d'une personne, si elle pourra profiter de la lecture de tel ou tel ouvrage et, au besoin, présenter des observations quand ils voient que le goût du lecteur s'égare. Ce qui profite à celui-ci peut être parfaitement inutile ou même dangereux pour son voisin. La lecture des traités sérieux n'est utile qu'à ceux qui possèdent des bases solides d'instruction dans les matières où ils cherchent à se perfectionner.

En demandant un ouvrage au bibliothécaire, soyez prudent et faites voir que vous cherchez à vous instruire.

N'imitiez pas ce type qui, arrivant au comptoir de la bibliothèque, demandait :

— Je voudrais avoir un livre.

— De quel auteur ?

— Oh ! d'une hauteur moyenne ; c'est pour m'asseoir dessus. *Sosthène.*

## IL Y A DEUX SIÈCLES

**L** y a toujours eu, depuis Noé, des amateurs trop passionnés du jus de la vigne, qui en abusent au lieu d'en user simplement. La lettre ci-dessous, extraite des archives de la commune de Chexbres, montre que LL. EE. prenaient à cœur la conduite des fonctionnaires de leurs dévoués sujets du Pays de Vaud et usaient de mesures radicales envers ceux qui causaient scandale public, négligeaient ou remplissaient mal leurs fonctions.

Généreux, sage, prudent et très honoré

Seigneur Ballif ;

Mes très honorés Seigneurs, les Boursiers et Banderets romands, ont appris tant par la lecture de la procédure qui a été instruite de la part de la bourgeoisie de Chexbres, contre leur maître d'Ecole, que par les débats de bouche faites de part et d'autre, comme quoi le dit maître d'Ecole est accusé de se laisser souvent surprendre par le vin, de maltraiter les enfans et de ne prendre pas assés de soin d'apprendre à écrire à la jeunesse, qui lui est confiée. Or après que mes dits très honorés Seigneurs ont meurement réfléchi là dessus et soigneusement examiné les plaintes faites contre lui, ils ont hirce connu et voulu faire savoir leur intention à Monsieur le Ballif qui est, que d'autant qu'il paroit par les déclarations, que le dit maître d'Ecole a commis un scandale public le jour de la Sainte Communion du mois de 7bre dernier, par les yvrongneries, et qu'il n'y a point d'apparence qu'il fasse plus de fruit dans son poste auprès des écoliers, a cause des animosités qu'il y a de côté et d'autre. Monsieur le Ballif le congédiera de son office de maître d'Ecole au jour de Ste-Véronique prochain et fera paier au dit maître d'Ecole sa pension prorata jusques à ce tems marqué, après lequel tems Monsieur le Ballif choisira et établira avec Monsieur le Ministre du lieu, en conformité du règlement de LL. EE. un autre maître d'Ecole qui soit propre, après l'avoir premièrement examiné, concernant les dépends survenus a cause de cette procédure, mes dits très honorés Seigneurs les ont compensés de part et d'autre ; laquelle sentence Monsieur le Ballif fera savoir aux deux parties pour leur instruction et conduite, le recommandant à la protection divine, je demeure

de Monsieur le Baillif

son très humble serviteur

Fischer, secrétaire des finances romandes.

A Berne, le 19e mai 1724.

L.

## SILHOUETTE DE CHEZ NOUS.

### MONSIEUR LE PREFET

**L**'U'IL soit à la tête d'un grand ou d'un petit district, le préfet est, avant tout, un personnage considérable. La loi lui confère des pouvoirs si étendus qu'il remplace, en quelque sorte, dans nos campagnes vaudaises, le roi ou le vice-roi — lequel a disparu, il est vrai, sans espoir de retour.

Le préfet ne porte aucun des attributs visibles de la royauté. Cependant, s'il n'a ni épée, ni

couronne, il revêt, de temps à autre, une grande redingote noire et un chapeau haut-de-forme qui l'apparenteraient directement au pasteur s'il n'y avait encore l'écharpe. Mais il y a l'écharpe qui est, par dessus tout, le signe distinctif et la manifestation tangible de l'autorité préfectorale. Au diable donc les épées, uniformes, képis, casques à plumaches et chapeaux gansés ! Tout cela n'est plus que de la ferblanterie, de la pacotille pour marchands d'antiquités ! Ce sont des oripeaux qui rappellent un âge où le peuple « gémissait sous le joug des baillis », un âge qui n'a connu ni le droit d'initiative, ni le suffrage universel. Aujourd'hui, c'est la démocratie qui est souveraine, aussi sied-il au préfet de revêtir tout simplement, sur l'habit noir, l'écharpe verte et blanche toute frangée d'or.

Les fonctions de préfet sont « multiples et diverses » comme le dit expressément un vieux manuel d'instruction civique retrouvé, comme par hasard, dans ma bibliothèque. Multiples et diverses, c'est bien le cas. En effet, je vous le demande un peu, quelle relation peut-il bien exister entre celui qui fait arrêter des vagabonds par un gendarme et celui qui, en grande solennité, asserment les conseillers communaux ou installe officiellement, dans sa chaire, un ministre de l'Eglise nationale ?

Le préfet doit tout savoir, tout connaître, tout entendre et tout prévoir. C'est ce qu'on appelle un homme universel. Sa voix est prépondérante dans une infinité de commissions, conseils et comités. Chaque jour, il est appelé à examiner une affaire, étudier un dossier ou trancher un différend. Sans demander l'avis de qui que ce soit, il fixe des amendes selon une gamme établie au préalable par le gouvernement.

Dans nos districts citadins, comme dans nos districts campagnards, au vignoble, sur le plateau et dans la montagne, partout il jouit d'une confiance illimitée et d'un prestige qui ne fait que grandir. Rien ne peut se faire sans lui : il est à l'école, à l'église, dans les municipalités et dans les comités politiques. Il reçoit les gens importants qui sont de passage au chef-lieu de district. Il connaît tous les députés : ceux de son parti d'abord et puis les autres. Il tutoye deux ou trois Conseillers d'Etat et invite chez lui, à la bonne franquette, les Conseillers nationaux auxquels il offre « trois verres à la cave ».

Il va sans dire que les préfets ne sont pas tous du même poids, ni de la même corpulence. S'il en était ainsi, il n'y aurait qu'un seul modèle d'écharpe. Or il y en a plusieurs, je puis vous le certifier. D'autre part, si leurs fonctions sont identiques, il n'en reste pas moins que ces honorables magistrats appartiennent à des milieux très divers. Ils n'ont ni le même caractère, ni la même instruction. Les uns portent encore la barbe comme le « sous-préfet aux champs » d'Adolphe Daudet, d'autres conservent — et c'est le grand nombre — la moustache à « la française », enfin il y en a quelques-uns qui, selon la mode du jour, présentent un visage entièrement glabre. Voici, n'est-il pas vrai, une corporation, si j'ose dire, dont les représentants offrent de sensibles différences. Cependant une chose les unit, les unit fortement et les unira toujours : c'est l'amour des lois. Bien qu'ils ne soient généralement ni musiciens, ni chanteurs de profession, les préfets ont une préférence marquée pour certains hymnes, notamment l'hymne vaudois dont le refrain commence par ces mots :

*Et puis que dans ces lieux...*

Au temps de ma jeunesse, j'ai connu un préfet que j'admirais beaucoup. Il m'impressionnait toujours par sa haute taille, sa bedaine puissante et sa barbe éventail. Chaque fois qu'il prenait part à l'installation d'un pasteur, j'aimais à le voir traverser l'église avec l'air auguste de celui qui détient une parcelle du pouvoir et la démarche bien balancée de l'homme qui sait où il va. Installé au premier banc, devant le Conseil de paroisse *in corpore* et les membres de la Municipalité, il écoutait avec une impassibilité olympienne le défilé des discours. Quand son

tour venait de prendre la parole, il se levait majestueusement et commençait à parler d'une voix grave tandis que les regards de l'auditoire se portaient vers la belle écharpe verte et blanche toute frangée d'or.

Ah ! ce n'était pas un préfet comme on en voit tous les jours, je vous en réponds. Il savait, à l'occasion, descendre du piédestal où ses fonctions, comme son goût personnel, l'avaient placé. Il faisait volontiers sa partie de cartes à la pinte et ne craignait pas de prendre avec vous des allures familières. Il avait un geste qui était bien à lui et ce geste lui venait de sa longue pratique dans le commerce des draps. Quand il vous offrait une caisse de bouteilles — j'ai oublié de vous dire qu'il était propriétaire de vignes — il vous saisissait par le revers de votre habit, tâta l'étoffe et ne vous lâchait plus.

— La provision touche à sa fin, disait-il en clignant de l'œil d'un air mystérieux, si vous en voulez, c'est le bon moment !

Inutile de dire qu'on se hâtait de lui passer une commande. Quand on ouvrait la caisse, on avait la surprise de découvrir des bouteilles munies d'étiquettes magnifiques portant ces mots en lettres d'or : « Cave du Préfet ».

*Jean des Sapins.*

## ETRENNES

**Q**UATRE jeunes gens, partageant le verre de l'amitié, un soir de décembre, discouraient du tiers et du quart et puisaient de temps à autre dans leur sac à malices, histoire de rire un brin, innocemment, pour le plaisir de sentir chanter leur jeunesse.

Jean, le plus déluré, toujours riche en propositions plus ou moins amusantes ou saugrenues, voyant passer Marc dans la rue, émet avec une sourdine à sa voix naturellement claironnante :

— J'ai une idée ! Si nous faisons une farce à cet ours de Marc ?

— A cet original ?

— A ce misanthrope ?

— A ce grippe-sou ?

renchérissent Louis, Charles et Paul.

— Voyons, reprend Jean, c'est aujourd'hui le 20 décembre ; offrons-lui des étrennes suggestives, éducatives, anonymes, cela va sans dire.

Et une discussion à bâtons rompus, coupée d'exclamations, d'éclats de rire étouffés, s'engage à têtes rapprochées, lèvres frémissantes d'ironie, yeux pétillants de malice. On tombe d'accord sur les quatre cadeaux — à chacun le sien, — sur le sens général des dédicaces et sur la date de l'envoi.

— C'est dommage que nous ne puissions pas jouir de sa surprise, déclare Charles.

— Voir sa tête, ajoute Louis.

— Connaître ses réflexions... philosophiques.

— L'entendre maudire ou, qui sait, bénir les trop aimables donateurs.

— Il est bien entendu, conclut Jean, en serrant à départ la main de ses camarades, que nul de nous ne vendra la mèche, que nous serons impénétrables à ce sujet et que Marc ne se doutera jamais de quoi que ce soit. Achats en ordre dispersé, expéditions de quatre bureaux, pour que la distribution ait lieu au même courrier.

Le 31 décembre, Marc, ahuri, signe les récépissés de quatre petits paquets, bien à lui destinés. Intrigué, il déficelle, il ouvre, il trouve :

1) Emmallotée comme une poupée en son berceau, une pipe à long tuyau, au foyer étroit et profond, accompagnée d'un briquet à benzine, avec ces mots d'une écriture d'écolier : « la plus hygiénique et la plus économique, brûle lentement et longtemps les feuilles de noyer, qui ne coûtent que la peine de les ramasser et valent tout autant et même mieux que tous les Maryland. Allume-feu valent toutes les allumettes du monde. »

2) Un petit livre de recettes culinaires pour menus simples, copieux, à prix modiques ; et comme attestation : « livre de chevet du célèbre Harpagon, qui s'entendait à faire bonne chère avec peu d'argent. »